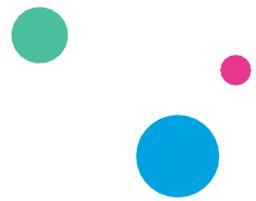


Logiciel de validation de dépenses et de suivi budgétaire et financier sous SharePoint

Description des prestations

1. Contexte	2
2. Objectifs.....	2
3. Technologies.....	3
4. Description	3
a) Saisie du budget	3
b) Demande d'autorisation d'engagement de dépense.....	3
c) Suivi des mouvements financiers	4
d) Pilotage des budgets et de la trésorerie.....	5
e) Définition des rôles.....	6
5. Planning / livrables	6



1. Contexte

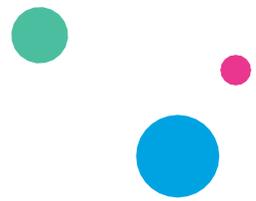
Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, association loi 1901, a été créée en 2019 à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des nouvelles compétences qui lui ont été transférées en matière d'information sur l'orientation, par la *loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel*. Elle fédère les principaux acteurs de l'orientation, de la promotion des métiers et de la formation : Région, Rectorat, Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Direccte, Via Compétences, Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Écoles de production, Maisons familiales et rurales (MFR), etc.

Pour permettre à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation d'exercer efficacement ses missions, de piloter les enveloppes financières qui leur sont affectées, et fiabiliser la chaîne de validation et de reporting de ses décisions, il lui est apparu nécessaire de se doter d'une solution logicielle automatisant et sécurisant les procédures.

2. Objectifs

L'objectif de ce logiciel est de permettre :

- D'associer des budgets à des Directions opérationnelles ;
- Permettre aux collaborateurs de ces services de saisir des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses en fonction de budgets plafonnés ;
- Mettre en place un circuit de validation de ces demandes de dépenses ;
- Permettre un suivi de ces dépenses/budgets :
 - Positionnement dans le circuit de validation ;
 - Validation de la dépense et engagement contractuel ;
 - Suivi des facturations et idéalement attachement des factures ou autres pièces justificatives ;
- Faire du reporting ;
- Permettre d'extraire des données pour les incorporer dans le logiciel de comptabilité d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation (InExcompta, du cabinet InExtenso) ;



3. Technologies

Auvergne Rhône alpes orientation dispose de la suite Microsoft Office365, et souhaiterait donc intégrer cette solution dans les outils déjà en place, pour chacun de ses collaborateurs.

4. Description

a) Saisie du budget

Un budget est voté annuellement par le Conseil d'administration de l'association. Ce budget est décliné en plusieurs comptes analytiques, sous-comptes ou à des niveaux plus fins (4 actuellement).

Le logiciel doit permettre à la Direction administrative et financière (DAF) de saisir des budgets par compte et/ou déclinaisons plus fines, et de les associer aux différentes directions opérationnelles.

Afin d'assurer un pilotage financier complet et équilibré, le budget est renseigné en dépenses et en recettes : la partie recettes est à usage seul de la DAF, hors circuit de validation.

Ce budget peut être évolutif en cours d'années et nécessiter des modifications : la DAF doit pouvoir procéder à ces évolutions, en assurant une traçabilité.

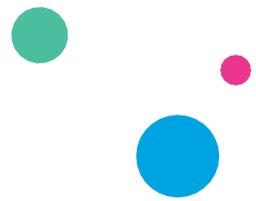
Suivant les dépenses engagées, et/ou réalisées, le logiciel doit permettre de consulter le solde budgétaire aisément, et de voir la trésorerie décaisser et/ou restant à décaisser sur les engagements.

b) Demande d'autorisation d'engagement de dépense

Des demandes d'engagement d'autorisation d'engagement sont émises par les Directions opérationnelles et peuvent relever de 2 natures :

- **Demande d'achats** : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation est soumise au Code de la commande publique, la demande d'achat doit pouvoir intégrer une information relative à :
 - Le type de procédure concerné si achat unique : MAPA A (<40 k€HT), MAPA B (<90 k€HT), MAPA C (<214 k€HT) ou Appel d'offres et les références correspondantes (n° de marché et n° de consultation).
 - Le n° du bon de commande : si achats multiples dans le cadre d'un marché à bons de commande. Dans cette hypothèse il doit être possible de créer un masque « marché à bons de commande » pour créer des demandes d'autorisation d'engagement dans ce cadre.

Le logiciel doit pouvoir permettre de gérer la durée des marchés, ou le renouvellement des marchés calendaires, et de gérer les montants maximums des marchés à bons de commande le cas échéant.



Idéalement, le logiciel pourrait permettre, sur la base de modèles modifiables par la DAF (Direction administrative et financière), d'établir des documents : bons de commande ou formulaire de marché publics (MAPA A et MAPA B, hors MAPA C et appel d'offres) en PDF et sur la base des informations saisies.

Le logiciel doit permettre l'attachement d'un devis ou autre pièce justificative.

Il doit être possible de renseigner les dates prévisionnelles de facturation pour assurer une prévisibilité à la trésorerie.

- **Soutien financier** : l'une des missions d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation consiste à soutenir des projets en matière d'orientation, et à verser des financements. Chaque soutien constitue un engagement de dépenses. La chaîne de validation est ici différente de l'achat, puisque le Conseil d'administration a voté, en amont, la mobilisation de l'enveloppe.

L'instruction et l'accord des financements faisant l'objet de tableaux ad hoc, le logiciel doit pouvoir permettre leur import direct pour récupérer les informations.

Idéalement, le logiciel pourrait permettre, sur la base de modèles modifiables par la DAF, d'établir des documents : *Convention attributive de financements* en PDF et sur la base des informations saisies.

Il doit être possible de renseigner les dates prévisionnelles de versement pour assurer une prévisibilité à la trésorerie.

Ces demandes d'achat doivent suivre un circuit de validation : demandeur initial → directeur opérationnel → CM administrative et financière/directeur administratif et financier → directeur général.

La validation finale doit pouvoir être portée à la connaissance de l'ensemble de la chaîne.

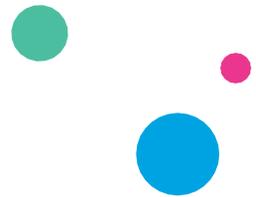
Idéalement, il conviendrait de prévoir un dispositif de validation directement en cliquant sur un lien dans un email.

Une fois la demande acceptée, celle-ci ne doit plus pouvoir être modifiée, sauf par la DAF notamment pour erreur matérielle par exemple.

La validation de la dépense doit permettre l'attribution d'un numéro d'engagement automatique, en fonction d'une syntaxe définie par le pouvoir adjudicateur (compte concerné, année, mois, incrémentation, etc.) : c'est ce numéro d'engagement qui permet ensuite l'engagement juridique de la dépense, et de rattacher ensuite les décaissements.

c) Suivi des mouvements financiers

Sans validation d'autorisation d'engagement de dépense et donc numéro d'engagement, la Direction opérationnelle (DO) ne peut engager contractuellement Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.



Il en résulte qu'une demande d'autorisation de dépenses validée permet ensuite à la DO de renseigner dans le logiciel :

- **Achats** : renseigner les champs essentiels concernant la facture (date, objet, montant, etc.), et pouvoir joindre les factures et disposer d'un bouton cliquable « attestation de service fait ». Le montant de l'engagement de la dépense (marché unique ou bon de commande) doit être bloquant, mais il doit être possible à la DAF de relever ce plafond (ex. : avenant validé) ;
- **Soutiens financiers** : renseigner les champs concernant la dépense (avance, acompte, ou solde avec, à chaque stade, le montant et la date) et joindre les pièces justificatives

Chaque dépôt d'une facture par la DO, et validation du service fait, doit être porté à la connaissance de la DAF, qui peut alors procéder au règlement.

Une fois une facturation payée, celle-ci ne doit pas pouvoir être modifiée (sauf par la DAF, cas d'erreur matérielle).

Afin de permettre une lecture en équilibre de l'exécution du budget, la DAF pourra également renseigner les encaissements réalisés :

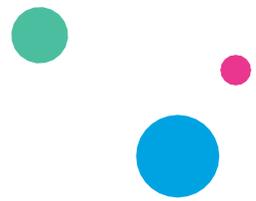
- perception des dotations régionales ou autres subventions publiques ;
- ventes réalisées : espaces du mondial des métiers, espaces publicitaires des publications, etc.

d) Pilotage des budgets et de la trésorerie

Le logiciel doit permettre de piloter :

- **les budgets** : il s'agit ici de connaître la disponibilité budgétaire par compte ou autres agrégats (DO, sous comptes, etc.) pour souscrire d'autres engagements financiers ;
- **la trésorerie** : il s'agit ici d'assurer une prévisibilité des décaissements et encaissements à venir, en fonction :
 - des engagements financier pris et non facturés ;
 - des facturations prévisionnelles le cas échéant quand elle sont renseignées ;
 - des facturations reçues, mais non encore payées ;
 - et pour la partie recettes des encaissements (ventes, subventions, etc.) à venir.

Ce pilotage doit permettre d'assurer un reporting sous plusieurs angles : mois suivant(s), période, etc.



e) Définition des rôles

Le logiciel doit permettre d'attacher un profil à un utilisateur :

- **Administrateur**, avec deux niveaux :
 - Administrateur principal : tous pouvoirs, y compris de modification d'éléments en durs (base de données, budget, modèles, etc.) ;
 - Administrateur adjoint : modification de la base de données (budgets, etc.), éléments validés, etc. hors éléments structurants (modèles, etc.)
- **Valideur**, avec plusieurs niveaux :
 - 1- Directeur opérationnel ;
 - 2- DAF ;
 - 3- DG.
- **Utilisateur/demandeur** : le logiciel proposera idéalement, lors de la saisie d'une demande d'autorisation de dépense, prioritairement comme budgets opérationnels les budgets relevant de la Direction de l'utilisateur. Compte tenu de budgets parfois transversaux, chaque utilisateur doit pouvoir malgré tout accéder à l'ensemble de la déclinaison comptable, à charge pour le valideur et/ou la DAF de refuser la demande.

5. Planning / livrables

Le marché sera notifié à la fin du mois de septembre 2021.

Des échanges préparatoires auront lieu avec la DAF pour préciser, compléter et calibrer le présent cahier des charges si nécessaire. Il est attendu une livraison du logiciel avant la date du 15 novembre 2021.

Le logiciel devra être livré fonctionnel, avec ou sans formation, et avec une proposition d'assistance/maintenance annuelle sur cet outil.